

Attestation à compléter afin d'obtenir une réduction de la taxe sur les immondices

Madame,
Monsieur,

La Ville de MARCHE octroie une réduction de la taxe sur les immondices pour les personnes incontinentes afin de les aider à supporter le coût d'évacuation de ces déchets. Cette réduction s'applique sur la facture des collectes/pesées (facture à recevoir en janvier de chaque année) avec un maximum de 12,50 € pour les personnes isolées et de 25,00 € pour les ménages.

Pour obtenir cette réduction, nous vous remercions de bien vouloir :

- 1) faire compléter l'attestation en bas de feuille par votre médecin traitant.
- 2) Glisser l'attestation sous enveloppe fermée adressée à
Monsieur Laurent CHAMBERLAND - Confidentiel
Directeur financier
Boulevard du Midi, 22
6900 MARCHE

Nous vous assurons que ces informations seront traitées à titre confidentiel.

Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à prendre contact avec le service des Taxes.

En vous souhaitant bonne réception de la présente, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

La Directrice générale,

Le Bourgmestre,

.....
Attestation à compléter par le médecin :

Le soussigné, docteur en médecine :

Certifie que l'état de santé de (nom, prénom):

Date de naissance :

Adresse (rue, n°):

nécessite le port de protections/langes pour cause d'incontinence.

- Cet état est temporaire. La situation doit être revue dans mois.
- Cet état est définitif.

Date :

Signature et cachet :